

RENOUVELLEMENT DU PROJET
EDUCATIF TERRITORIAL ET
PLAN MERCREDI DE :

**SAINT LUMINE
DE COUTAIS
2026 - 2029**



1. DONNEES GENERALES

Nom et prénom du correspondant : Delphine GILET

Fonction : Coordinatrice Pôle enfance

Adresse : 24 rue de la Paix, 44310 Saint Lumine de Coutais

Téléphone : 02.40.26.22.12

Adresse électronique : lespetitescanailles@stluminedecoutais.fr

Périmètre du PEDT : La Commune de Saint Lumine de Coutais.

Public du PEDT : Les enfants de maternelle et du primaire qui habitent la Commune de Saint-Lumine-de-Coutais ou fréquentent les écoles de la Commune de Saint-Lumine-de-Coutais.

Nombre d'enfants concernés à la rentrée 2025-2026 :

Nombre total d'enfants : 290

Niveau maternelle : moins de trois ans : 3

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 104

Niveau primaire : 183

Liste des établissements publics et privés inscrits dans la démarche PEDT :

- Ecole publique de Saint Lumine de Coutais : Ecole « Le Jardin de Bellevue »
 - Ecole privé de Saint Lumine de Coutais : Ecole « Sainte Marie »
- Chaque école accueille des élèves de la maternelle à l'élémentaire.

2. ACTEURS MOBILISES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Les partenaires institutionnels :

- Les élus de la commune de Saint-Lumine-de-Coutais ;
- L'équipe enseignante de l'école publique « Le Jardin de Bellevue » ;
- L'équipe enseignante de l'école privée « Sainte-Marie » ;

Les partenaires associatifs (citez les associations mobilisées) :

- L'association « Le Pot'A'Mots » (bibliothèque) ;
- L'association « Les dérangés de la boîte »
- CI2S
- L'association Pay'zanne

Services de la collectivité territoriale :

- Service enfance-jeunesse (accueil de loisirs et accueil périscolaire)

3. PILOTAGE DU PROJET

Structure de pilotage :

Rôles et attributions de la structure de pilotage :

Le comité de pilotage et de coopération éducative a pour missions principales :

- D'assurer le suivi du PEDT ;

- De mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs ;
- De rechercher l'articulation optimale entre les différents partenaires.

Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Dans le cadre de cette instance, il s'agit ainsi plus particulièrement :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental suite à la réforme des rythmes scolaires : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation.

Composition de la structure de pilotage :

Placé sous la présidence de Monsieur le Maire, le comité de pilotage est composé :

- Du Maire et de l'élue en charge de l'Enfance et de l'Education,
- Du Directeur Générale des Services ;
- De la coordinatrice du Pôle enfance ;
- Des directeurs des deux écoles (privée et publique).
- Les représentants des parents d'élèves (privée et publique)

Modalités de fonctionnement du comité de pilotage :

Les membres du comité de pilotage sont invités à se réunir 1 fois par an à la fin de chaque année scolaire pour effectuer un bilan des actions menées et des problématiques rencontrées. Il doit évaluer l'organisation et les objectifs fixés en s'appuyant sur différents critères en vue de proposer d'éventuelles évolutions, afin d'effectuer un suivi des activités mises en place au sein de chaque école, identifier les difficultés d'organisation s'il y a lieu, formuler des propositions au comité de pilotage.

Coordination technique du projet : Delphine GILET

Fonction : Coordinatrice Pôle enfance

Adresse : 24 rue de la Paix, 44310 Saint Lumine de Coutais

Téléphone : 02.40.26.22.12

Adresse électronique : lespetitescanailles@stluminedecoutais.fr

4. LA PLACE DES PARENTS ET LA COMMUNICATION DU PEDT ET DE SES ACTIONS

La bonne communication entre les différents acteurs éducatifs est essentielle à la bonne marche du projet. Ainsi, le PEDT doit être accessible sur le site internet de la commune afin que les parents puissent en prendre connaissance. Au-delà, les informations relatives au fonctionnement et à l'organisation du pôle enfance sont régulièrement mises à jour sur le site internet. Le PEDT est également à disposition, en mairie et au sein du service animation, pour toute demande de consultation.

Une porte ouverte est annuellement organisée par le pôle enfance. Cela permet aux parents de découvrir les productions des enfants, et d'échanger avec les animateurs (trices) et les différents partenaires.

5. METHODE, OBJECTIFS, EVALUATION

L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est organisé pour répondre à un besoin de garde des parents qui ont une amplitude horaire de travail plus importante que celle de l'école. Il est organisé en lien avec les enseignants et le personnel scolaire qui reçoivent les enfants après la période du matin et passent le relais le soir après l'école. L'accueil périscolaire doit permettre à tous les enfants de vivre un réel moment de loisirs, de détente avant et après l'école.

Afin de respecter au mieux le rythme de vie des enfants, l'équipe du pôle enfance propose, entre autres, de mettre en place une organisation particulière permettant aux enfants de disposer d'activités variées et informelles autour des « ateliers autonomes ». Les enfants sont ainsi amenés à utiliser des espaces constitués de plusieurs propositions à réaliser et du matériel nécessaire.

Adaptés à l'âge des enfants, ces ateliers peuvent se vivre sans dépendance directe à l'animateur et offrir à chacun d'eux une animation qui peut être laissée et reprise en fonction de ses arrivées et départs.

Projet : Enquête de la municipalité auprès des familles (enfants élémentaires) si une aide aux devoirs par des bénévoles les intéresseraient lors du temps de périscolaire voire durant un temps défini le mercredi.

L'Organisation de l'accueil du mercredi et de l'ALSH

Déroulement de la journée

La journée est structurée, respectueuse des rythmes individuels des enfants, leur permettant de se repérer dans le temps, l'espace...

L'ACCUEIL

L'accueil de la garderie a lieu de 7h à 9h. Deux animateurs ouvrent les portes à 7h.

L'accueil échelonné des premiers enfants. L'inscription des enfants est faite sur un listing.

L'accueil est déterminant pour la bonne suite de la journée. L'animateur doit donc mettre en place des espaces et accueillir chaque enfant individuellement.

Il permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains. Il a la possibilité entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire ... prendre son petit déjeuner si arrivée avant 8h15

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et l'accueil du mercredi. L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé.

Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société.

L'animateur est également disponible auprès des parents pour une information...

Le reste de l'équipe arrive à partir de 7h.

Rassemblement, ce moment permet l'échange, le dialogue entre les enfants et les animateurs. (Sur la vie quotidienne, règles de vie, émettre des souhaits et idées sur les activités).

Présentation du programme de la journée clôturée par des petits chants ou histoires.

LES ACTIVITES

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu. Elle permet à l'enfant de se construire, d'apprendre à maîtriser l'environnement.

Les activités, adaptées à l'âge des enfants, doivent être suffisamment variées et organisées de manière à répondre au besoin des enfants. Mise en place d'ateliers liés au développement des capacités motrices, intellectuelles, créatives, d'expression.

L'environnement proche du centre permet aussi la naissance d'activités.

Les domaines d'activités :

- le jeu sous ses différentes formes : jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de construction, ...
- les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, dramatiques, ...
- les activités de découvertes : sorties, visites de musées, cinéma, découverte de milieux, ...
- les activités physiques et sportives
- les activités spécifiques encadrées par des intervenants spécialisés.

Ces activités sont réalisées, dans la mesure du possible, en lien avec les établissements et associations du territoire : les bibliothèques municipales ...

Elles utilisent les installations disponibles sur le territoire : salles de sports, terrains des sports...

Prévoir un temps pour le rangement des matériels avec les enfants et un retour au calme afin de passer un repas serein.

LE REPAS

Le repas est un moment convivial qui réunit les enfants et les animateurs.

La salle de repas est aménagée en deux espaces : les moins de 6 ans (avec des petites tables) et les plus de 6 ans.

L'alimentation est de qualité, équilibrée.

Les enfants participent au débarrassage de la table.

Le repas est un moment d'éducation à la santé : soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré. Les goûts des enfants sont respectés, tout en leur proposant de goûter aux différents plats.

Sensibilisation au gaspillage alimentaire avec des affichages. Installation de composteurs pour les déchets verts avec panneaux pédagogiques.

Sensibilisation au bruit environnant lors du repas.

TEMPS LIBRE – TEMPS DE REPOS

Le temps libre est une coupure dans la journée qui permet de se détendre pour mieux reprendre les activités. Il devra donc respecter la personnalité de chacun ; calme ou active.

Un temps calme après le déjeuner et la possibilité pour l'enfant de se reposer à tout moment de la journée s'il en ressent le besoin.

RETOUR EN ACTIVITES

Différentes activités seront réparties sur les après-midis ; sorties, sports, manuelles, grands jeux, journées à thème.

LE GOUTER

Ce temps de pause dans l'après-midi permet aux enfants et adultes de se réunir dans un climat convivial. Le goûter peut s'effectuer dans le réfectoire, dans la cour ou à l'extérieur du centre lors d'une sortie. Le moment du goûter peut permettre un échange de discussion afin de recueillir les souhaits et envies des enfants pour les journées à venir.

DEPART DES ENFANTS

A partir de 17 h, départ des enfants, l'animateur fait la liaison entre l'accueil du mercredi et la vie familiale. Des petits ateliers libres, et jeux sont mis en place pour faciliter le départ échelonné des enfants jusqu'à 19h.

La pause méridienne

L'équipe du pôle enfance s'attache à organiser le temps du midi comme un temps de pause, et non un moment rempli d'activités.

Les enfants déjeunent en deux services. Ils sont accompagnés d'agents communaux qui accompagnent les enfants sur le temps de restauration et surveillent les autres dans la cour.

Pour c'est 3 dernières années et les suivantes nous avons fonctionné de cette manière :

Mise en place d'une politique d'information des familles :

Existant

- Mise en place du portail famille Berger Levrault.
- Communication avec les familles plus facile par mail (infos, flyers, inscriptions diverses, ...)
- Groupe WhatsApp avec les familles lors des camps
- Communication événementielle sur le site Facebook de la commune et l'application Intra-Muros...)
- Nous gardons l'évènement de la porte ouverte
- Journal de bord envoyé par mail aux familles élus et écoles, qui retrace par période ce qui c'est passer sur le pôle enfance lors des mercredis et des vacances.

Perspectives pour les 3 prochaines années

- Communication avec les familles plus facile par mail (infos, flyers, inscriptions diverses, ...)
- Groupe WhatsApp avec les familles lors des camps

- Communication événementielle sur le site Facebook de la commune et l'application Intra-Muros...)
- Nous gardons l'évènement de la porte ouverte
- Journal de bord envoyé par mail aux familles élus et écoles, qui retrace par période ce qui c'est passer sur le pôle enfance lors des mercredis

Mise en cohérence des projets d'école et du projet pédagogique de la structure :

Existant :

- L'aménagement de la cour d'école et les accès au Pôle Enfance
- Au moins un projet commun pour l'année

Perspectives pour les 3 prochaines années

- Au moins un projet commun pour l'année : Souhait de Chantal DOFONOU : Développer un projet respect « élèves / équipe pédagogique » & « élèves / élèves » avec les Petites Canailles et le Jardin de Bellevue.

Collaboration équipe enseignante / équipe d'animation. Quelles sont les articulations et les liens avec le(s) projet(s) d'école (cohérence, complémentarité, axes communs, ...) ?

Existant :

- Rencontres annuelles entre la directrice du pôle enfance et les directrices d'école (Présence au conseil d'établissement de l'école publique).
 - Connaissance des projets
 - Charte d'utilisation et d'occupation des locaux
 - Elaboration de règles communes
 - Connaissance des différents acteurs Nous gardons les mêmes
 - Nous ajoutons des rencontres individuelles avec les familles, les professeurs des écoles, l'équipe d'animation à certains entretiens l'inspectrice de l'éducation Nationale et la psychologue sont présents. Cela nous permet de travailler ensemble pour le bien-être de l'enfant (enfants qui rencontreraient des difficultés ou les enfants sont reconnus NDPH ou en cours de diagnostique etc....).
 - Lorsque des problèmes de comportement surviennent sur le temps méridien entre les enfants, l'équipe enseignante avertit les parents via une fiche de transmission du Pôle Enfance (en plus du mail envoyé par le Pôle Enfance)

Perspectives pour les 3 prochaines années

- Nous continuons les rencontres individuelles avec les familles, les professeurs des écoles, l'équipe d'animation à certains entretiens l'inspectrice de l'éducation Nationale et la psychologue sont présents. Cela nous permet de travailler ensemble pour le bien-être de l'enfant (enfants qui rencontreraient des difficultés ou les enfants sont reconnus NDPH ou en cours de diagnostique etc....)
- Rencontres annuelles entre la directrice du pôle enfance et les directrices d'école
- Présence au conseil d'établissement des 2 écoles
- Connaissance des projets
- Charte d'utilisation et d'occupation des locaux
- Elaboration de règles communes
- Révision du règlement intérieur du Pôle Enfance avec le détail des sanctions en cas de comportements graves / récurrents (avertissement, exclusion, ...)

6. PEDT ET PROJET(S) D'ECOLE(S) PUBLIQUES ET PRIVEES

Existant que nous conservons

⇒ OBJECTIF 1 : Temps d'expression

Les 3-6 ans :

- Choix d'un personnage par enfant qu'ils peuvent placer sur une fresque des émotions
- Les enfants peuvent évaluer l'activité à travers une échelle d'évaluation avec des smileys.

Les 7-11 ans :

- Formalisation d'un temps d'échange à l'oral
- Boite à idées à disposition pour leurs envies, leurs ressentis

⇒ OBJECTIF 2 : Commission thématique sur les règles de vie avec un groupe d'enfant et mise en place de médiateurs

- Présence d'un tableau des règles de vie avec des pictogrammes (pour tous les temps) qui sera fait avec les enfants
- Tableau présenté dans toutes les classes des différentes écoles à chaque rentrée
- L'école a mis en place un projet de former des élèves médiateurs dans lequel nous nous sommes intégrés afin d'assurer une cohésion et ce sur tous les temps, nous sommes en construction du projet.

Perspectives pour les 3 prochaines années

⇒ OBJECTIF 1 : Prévenir la violence

- Encourager la **communication non violente** : Apprentissage des outils de communication respectueuse et la résolution pacifique des problèmes.
- Écoute active : Créer des moments d'échange où chaque enfant peut exprimer son ressenti sans être interrompu.
- Mise en place de règles claires et cohérentes : Rappeler régulièrement les règles de vie collective et les comportements attendus.
- Favoriser la médiation : Former des médiateurs parmi les enfants pour qu'ils apprennent à gérer les conflits de manière autonome.
- Proposer des activités adaptées : Veiller à varier les activités pour maintenir un bon équilibre entre détente et stimulation.

7. PARCOURS EDUCATIFS (PEAC, PARCOURS CITOYEN, PARCOURS SANTE, PARCOURS AVENIR...)

Le PEDT associe l'ensemble des acteurs intervenants dans le domaine de l'éducation :

Le PEDT doit garantir une **continuité éducative entre les projets des écoles et des établissements**

Le PEDT s'inscrit dans un ensemble, le **Projet Éducatif Territorial**

- Renforcer la **cohérence des actions** mises en œuvre sur le territoire et veiller à la **continuité éducative** entre les différents temps de l'enfant : l'éducation, une responsabilité partagée.
- Rendre accessible une **offre éducative diversifiée** de qualité
- Mettre en œuvre une **démarche de projet participatif et concerté** avec les familles et les jeunes

8. PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Nous n'accueillons pas d'enfants en situation de handicap, si à l'avenir nous devons en accueillir une réflexion sera alors faite.

9. PEDT ET PUBLICS ADOLESCENTS

Pas concerné.

10. LES TEMPS PERISCOLAIRES

Créneaux horaires du périscolaire du matin au soir	Nature du temps préscolaire (accueil périscolaire, TAP garderie, mono activité...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Accueil Déclaré JS	
					N O N	O U I
7h - 9h et 16h30 - 19h	Accueil périscolaire	Pôle enfance de Saint Lumine de Coutais	De la PS au CM2	Mairie de Saint Lumine de Coutais		x

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités : **NON**

Taux d'encadrement et qualification des intervenants respectent la réglementation en vigueur : **OUI**

Les temps et déplacements (cocher les cases concernées)

Matin			Midi			Soir juste après l'école			Soir plus tard			Mercredi			Samedi		
1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
a	b	c	a	b	c	a	b	c	a	b	c	a	b	c	a	b	c

1 : garderie ou accueil non déclaré 2 : accueil déclaré JS 3 : activités associatives ou spécialisées
a : dans l'école b : proche, déplacement à pied c : transport nécessaire

Des activités périscolaires se déroulent dans des locaux scolaires : NON

Des matériels sont gérés de façon concertée entre scolaire et périscolaire ? NON

Comment sont organisés les temps de transition et les transferts entre le scolaire et le périscolaire ? Les animateurs vont chercher les enfants fréquentant le périscolaire à la sortie des classes. Ils effectuent le trajet des enfants entre l'école et le pôle enfance de manière à assurer leur sécurité.

Un protocole de transfert des enfants est-il rédigé : NON

Organisez-vous des TAP/NAP ? NON

Comment s'organisent les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) mises en place par les enseignants ?

Les APC ont lieu après l'école :

- De 16h30 – 17h pour le Jardin de Bellevue
- De 16h30 – 17h20 pour Sainte Marie

Quelle articulation entre le périscolaire et les APC (contenu, organisation...) ?

Suivant la liste des enfants fournis par les écoles, les animateurs vont les chercher à l'école.

11. LE MERCREDI

Nom de la structure organisatrice : Mairie – Pôle enfance, 24 rue de la Paix, 44310 ST LUMINE DE COUTAIS.

Nombre de places ouvertes (effectif total déclaré) le mercredi dans l'accueil déclaré et inscrit dans le Plan mercredi :

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : -104

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : -188

Tranche d'âges du public accueilli : 3 à 12 ans

Numéro de dossier CAF (numéro SIAS) :20030092

Présentation des accueils et des activités éducatives organisés sur la journée du mercredi :						
Créneaux horaires	Nature du temps (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Accueil Déclaré JS	
					N O N	O U I
7h30 – 19h	Accueil de loisirs	Pôle enfance de Saint Lumine de Coutais	De la PS au CM2	Mairie de Saint Lumine de Coutais		x

Observations sur l'organisation du mercredi :

- Les enfants participent à de nombreux ateliers ;
- Les intervenants extérieurs viennent de tous les horizons (bibliothécaire, éducateurs sportifs, intergénérationnel) ;
- Les 5 rotations annuelles permettent un renouvellement dans les ateliers fréquentés par les enfants.

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités : OUI, avec la bibliothèque

Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :

- X activités artistiques
- X activités scientifiques
- X activités civiques
- X activités numériques projet en lien avec la future médiathèque
- X activités de découverte de l'environnement
- X activités écocitoyennes
- X activités physiques et sportives

Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- X équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- X structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :

- X intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- X personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan mercredi

1. La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

L'existant :

Une action autour du « vivre ensemble »

Bilan :

Projet d'animation intergénérationnel (rencontre 1 fois par mois)

Perspectives :

Rencontre intergénérationnelle sur le temps méridien, en étude avec les élus

2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

L'existant :

Les temps d'échange se font lors des portes ouvertes et des inscriptions.

Bilan

Un temps d'échange a été mis en place avec différents pôles pour répondre à toute question ainsi qu'une projection de tout ce qui est fait chaque année

Perspectives :

Nous envisageons pour les prochaines années d'organiser des soirées à thème jeux et ou des conférences.

La municipalité souhaite également mener une enquête annuelle sur les besoins des parents concernant les heures d'ouverture, les activités, les moyens de communication, le coût...

3. Mise en valeur de la richesse des territoires

L'existant :

L'association Pay'zanne de Saint Lumine de Coutais nous a reçu à plusieurs reprises afin de découvrir leur environnement et celui de la commune lors d'une balade contée.

Bilan :

Le pôle enfance a fait intervenir plusieurs producteurs locaux (fruits, légumes, lait...) afin d'étoffer son offre de repas.

Le conseil municipal des enfants aidés des élus, élabore les menus sur les temps spécifiques de l'année (noël, semaine du goût, journée à thème...)

Perspectives :

Les écoles en lien avec nous vont effectuer des sorties dans les fermes, chez les producteurs et partenaires. Nous pourrions ainsi en discuter avec les enfants.

Nous allons continuer l'élaboration des menus avec le conseil municipal des enfants.

Nous souhaitons un renouvellement et agrandir notre panel de partenaires locaux.

4. Le développement d'activités éducatives de qualité

L'existant :

Le panel des activités proposées sur toutes ces années fut très large : jeux de société, activités manuelles, sport d'équipes, intergénérationnel, contes, origami, flash mob, créer une BD, autrefois St Lumine...

Bilan :

Nous continuons les activités mises en place et commençons à organiser différentes rencontres avec une autre structure

Perspectives :

Nous allons travailler avec les enfants autour de l'élaboration du goûter ainsi que sa valeur nutritionnelle.

Cette notion peut être amenée via différents jeux

Continuer les inter centres

Eventuellement proposer des camps en commun

12. L'EXTRASCOLAIRE

Les temps extrascolaires organisés et proposés dans le cadre du PEDT :							
Jours et Créneaux horaires de l'extrascolaire	Nature du temps extrascolaire (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré JS	
						N O N	O U I
Vacances scolaire	Accueil de Loisirs	Pôle enfance	3 à 11 ans	mairie			o u i

Observations sur l'organisation de l'extrascolaire :

La journée est structurée, respectueuse des rythmes individuels des enfants, leur permettant de se repérer dans le temps et dans l'espace.

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités : **NON**
Si Oui avec quels organisateurs ?

13. FORMATION DES ACTEURS

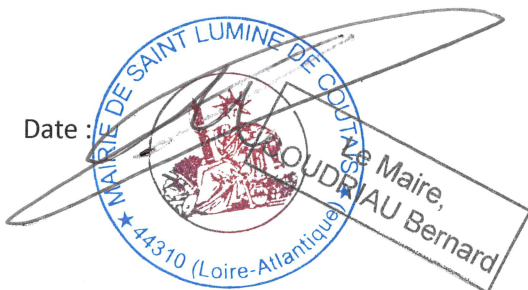
Avez-vous identifié des besoins de formation ? si OUI lesquels ? NON

Des actions de formation sont-elles intégrées au PEDT ? OUI

Si OUI lesquelles ?

- Jeux compétitifs au service du projet pédagogique de l'accueil collectif de mineur

Signature du représentant de la collectivité



Formulaire à retourner par messagerie électronique à :

- DSDEN division de l'organisation Scolaire: pole1d44-moyen@ac-nantes.fr
- DSDEN service jeunesse engagement et sport: pe144@acnantes.fr
- CAF : partenaire-afc@caf44.caf.fr

Si l'envoi excède 5 Mo, nous vous invitons à utiliser une plateforme de transfert